



RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
DE LAVAL

800, boul. Chomedey, Tour A
Laval (Québec) H7V 3Y4
Téléphone : (450) 978-2000
Télécopieur : (450) 978-2100
Site Web : www.regie-laval.org

• Le CA en bref •

Réunion du conseil d'administration du 26 juin 2003

Volume 9 Numéro 4

ÉVOLUTION DU PLAN D'ORGANISATION INTERNE

Considérant la réforme prochaine de la régionalisation du système de santé et des services sociaux; le départ à la retraite de la secrétaire générale et commissaire régionale à la qualité des services; l'importance de plusieurs projets à traiter; la nécessité de traiter les divers dossiers de façon intégrée et de développer les fonctions « recherche » et « évaluation »; la nécessité d'ajuster le fonctionnement de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval à ces égards, le conseil d'administration a approuvé de confier certains mandats aux personnes suivantes :

- madame Jocelyne Juneau, directrice des ressources humaines a été nommée secrétaire générale par intérim et commissaire régionale à la qualité des services;

- madame Yolaine Lapointe, a été nommée directrice des projets (programmation régionale des services ambulatoires et systèmes d'information intégrés) et a eu comme mandat de proposer des modalités de prise en charge de la fonction « évaluation » au sein de la Régie régionale de Laval;
- madame Claire Pagé, directrice des programmes a eu comme mandat de voir à l'intégration des dossiers dans l'implantation, la coordination et l'évolution des réseaux de services intégrés;
- docteur Nicole Damestoy, directrice par intérim de la Santé publique a eu comme mandat de proposer des modalités de prise en charge de la fonction « recherche » au sein de la Régie régionale de Laval;

SYSTÈME D'INFORMATION DU RÉSEAU INTÉGRÉ DE LAVAL (SI-RIL) DEMANDE DE SUBVENTION À INFOROUTE SANTÉ DU CANADA

Considérant l'intérêt de la Régie régionale de Laval à mettre en œuvre des technologies de l'information afin d'assurer la continuité des soins sur son territoire et de l'intérêt des partenaires régionaux d'aller de l'avant; des médecins omnipraticiens et spécialistes en clinique médicale à consolider le déploiement du dossier de santé électronique; le besoin de compléter le déploiement du système de gestion des requêtes et résultats dans les établissements de la région; le besoin de partager certaines données cliniques aux établissements des services sociaux; la

priorité stratégique du dossier santé électronique (DES) établie par Inforoute Canada; Le conseil d'administration présentera une demande de subvention portant principalement sur la poursuite du projet « Système d'information du réseau intégré de Laval (SI-RIL) » dans le but de consolider le développement et le déploiement du dossier de santé électronique (DSE), et ce, dans le cadre de la stratégie en investissement d'Inforoute mis en place par Santé du Canada.

ALLOCATION RÉGIONALES 2003-2004 – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Le conseil d'administration procède à la répartition de 8 696 806 \$ du Programme de soutien aux organismes communautaires et ce, sous réserve de l'autorisation des crédits par le Conseil du trésor.

Il a également été convenu de réserver la somme de 59 717 \$ pour du dépannage et des projets non récurrents pour les organismes de la région.

JEU PATHOLOGIQUE – PLAN D'ACTION RÉGIONAL 2003-2006

Le gouvernement du Québec lançait en octobre 2002, un Plan d'action gouvernemental sur le jeu pathologique 2002-2005.

Les quatre axes d'intervention retenus dans le Plan d'action visaient :

- une prévention accrue et bien ciblée, le dépistage et la référence;
- des services spécialisés accessibles aux joueurs en difficulté et leur famille;
- des actions concertées;
- le développement et la mise à profit de la recherche.

Le 20 mars 2002, le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, M. Roger Bertrand, annonçait pour la région une allocation de 100 816 \$ annualisée à 302 449 \$ afin de mettre en place une deuxième phase d'implantation des services. De plus, il demandait de faire parvenir au Ministère un plan d'actions concertées en jeu pathologique. La planification régionale 2003-2006 reprend les quatre axes d'intervention gouvernementale et cible les actions particulières pour le milieu scolaire, le milieu du travail, la communauté et l'industrie.

RENOUVELLEMENT DES ENTENTES DE SERVICE AVEC LE SECTEUR PRIVÉ NON CONVENTIONNÉ

Le plan d'organisation des services sociaux et de santé 1998-2002 de la région de Laval prévoyait poursuivre un partenariat avec le secteur privé en maintenant une cinquantaine de places sous forme d'entente de service.

Ces ententes venaient à échéance le 31 mars 2003. Depuis décembre 2002, plusieurs rencontres ont eu lieu avec nos trois partenaires privés non conventionnés afin de présenter une proposition de renouvellement des ententes de service en tenant compte des orientations régionales.

Le conseil d'administration a recommandé :

- de maintenir 50 places d'hébergement dans les CHSLD privés non conventionnés par l'entremise d'une entente de service, à savoir :

- 20 places au Centre d'hébergement de la Rive inc.;
- 20 places à la Résidence pour retraités l'Éden de Laval enr.;
- 10 places à la Villa Val des Arbres (1995) inc.
- d'approuver la présente entente pour une durée de trois ans, c'est-à-dire, du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2006 et d'indexer les budgets annuellement en fonction des taux d'accroissement qui seront accordés par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour les CHSLD publics.
- d'allouer, à compter du 1^{er} avril 2003, pour l'exercice financier 2003-2004, un montant maximal récurrent de 2 141 273 \$, ainsi qu'une somme non récurrente de 5 866 \$ afin de couvrir la journée supplémentaire de l'année bissextile.

ALLAITEMENT MATERNEL – PLAND'ACTION RÉGIONAL

En novembre 2002, le Ministère a alloué à la Régie régionale de Laval la somme récurrente de 31 280 \$ pour soutenir la mobilisation et la mise en œuvre de l'initiative « Amis des bébés » dans les établissements du réseau de la santé de Laval : CLSC-CHSLD Ste-Rose de Laval, CLSC-CHSLD du Ruisseau-Papineau, CLSC-CHSLD du Marigot, CLSC des Mille-Îles – CHSLD Laval, Cité de la Santé – CHARL, Nourri-Source

Cette somme a été allouée comme suit :

- Un montant de 10 840 \$ accordé au CLSC-CHSLD Ste-Rose de Laval pour la promotion des activités de promotion de l'allaitement;
- Un montant de 5 000 \$ accordé à une chercheuse pour déterminer les taux d'allaitement par territoire de CLSC;

- Un montant de 15 440 \$ placé en fiducie au CLSC-CHSLD Ste-Rose de Laval.

Le conseil d'administration a adopté le plan d'action régional en allaitement, ainsi que les orientations 2003-2006 qui en découlent, soit que d'ici 2006 :

- le taux d'allaitement maternel exclusif à la sortie de l'hôpital soit de 80 % (78 % en 2002);
- la prévalence de l'allaitement total soit de 70 % après trois semaines de la sortie de l'hôpital (63 % en 2002);
- que le CLSC-CHSLD Ste-Rose de Laval entreprenne les démarches en vue d'être certifié « Amis des bébés ».

ALLOCATIONS RÉGIONALES 2003-2004 – ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE LAVAL

Le conseil d'administration a alloué le budget de développement 2003-2004 en fonction des orientations et priorités tant ministérielles que régionales. Il a de plus, mandaté la permanence de la Régie régionale de Laval de procéder à la répartition des sommes entre les établissements, les organismes communautaires et les partenaires et de convenir des modalités de reddition de comptes.

Par ailleurs, les membres du conseil d'administration de la Régie feront part au Ministère qu'ils déplorent le faible niveau de développement accordé à la région de Laval pour les clientèles en santé mentale et en jeunesse. Ils ont de plus mandaté la présidente-directrice générale de faire le suivi auprès du Ministère afin que des ajustements financiers soient apportés pour permettre à notre région d'assumer ses responsabilités auprès de ces personnes.

SANTÉ MENTALE

Prévention du suicide

Les mesures adoptées par le conseil d'administration ont pour objectifs de :

- s'assurer, par l'entremise des services de première ligne et des équipes de base en santé mentale, du suivi et de la prise

- en charge systématique des personnes à potentiel suicidaire élevé;
- développer le réseau de sentinelles, le soutien aux familles et aux proches des personnes suicidaires, en s'appuyant sur des outils de repérage et en lien avec des programmes de détection et

- d'intervention précoce tels que Solidarité-ASTUCES et MASC;
- d'offrir aux intervenants professionnels de tous les secteurs concernés une formation et le perfectionnement clinique requis, tant au niveau de la prévention du suicide, des connaissances en psychopathologie, qu'au niveau du

développement d'habiletés pour intervenir en santé mentale. À ces mesures s'ajouteront de nouvelles ententes concernant l'intervention téléphonique et les services de crise offerts aux personnes suicidaires. Pour actualiser ces mesures, la Régie régionale de Laval s'associera avec les principaux partenaires de la région.

Objectifs des allocations	Montant annualisé
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'intervention de crise auprès des personnes suicidaires • Améliorer l'accès, la prise en charge et le suivi des personnes suicidaires • Assurer le soutien et la formation des intervenants en matière d'évaluation et d'intervention clinique et développer le réseau de sentinelles en milieu scolaire 	270 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> • Consolider le Projet MASC auprès des hommes à potentiel suicidaire élevé, les membres de leur famille et les proches. 	40 000 \$

Suivi intensif dans la communauté

Un projet pilote de suivis intensifs est en cours sous la responsabilité du Centre hospitalier ambulatoire régional de Laval (CHARL). Ce projet s'inscrit dans le cadre des travaux de la Programmation régionale des services ambulatoires (PRSA). En 2001, le comité de programme en santé mentale s'est doté d'un sous-comité composé d'experts représentant les différents partenaires afin de recommander une approche clinique et des modalités organisationnelles qui soient adaptées à notre dynamique régionale.

Après quatre mois d'opération, les personnes vues dans ce suivi n'ont pas nécessité de réhospitalisation. Ces services s'adressent à des personnes souffrant de troubles mentaux graves et qui nécessitent de nombreuses hospitalisations suite à des situations de crise. Ce projet pilote d'une durée de 18 mois (se terminant en août 2004) fait l'objet d'une évaluation et d'un suivi du comité de programme en santé mentale et du comité avisé de la PRSA. Une somme de 140 890 \$ sera réservée afin de contribuer à

la poursuite des services une fois le projet pilote complété, services qui devront s'ajuster aux résultats de l'évaluation réalisée.

Services aux enfants et aux jeunes

Dans le cadre des travaux du Réseau de services intégrés pour les jeunes de Laval, les partenaires ont ciblé les problèmes de santé mentale comme un secteur prioritaire.

Lors de la mise en place des équipes de santé mentale dans les quatre CLSC, il a été entendu qu'environ 20 % des ressources seraient consacrées aux jeunes. En 2001, une allocation supplémentaire a permis d'ajouter l'équivalent d'un poste par CLSC consacré aux jeunes ayant des problèmes de santé mentale et à leur famille. En 2002, une autre allocation a été faite pour contribuer à ces services qui sont intégrés aux équipes « Famille-Enfance-Jeunesse ». Afin de consolider les services de base en santé mentale pour les enfants et les jeunes, une somme de 112 901 \$ est versée aux CLSC de la région.

PERSONNES ÂGÉES ET EN PERTE D'AUTONOMIE - SOUTIEN À DOMICILE ET HÉBERGEMENT

Le ministère de la Santé et des Services sociaux annonçait au début du mois de juin 2003, sa volonté de renforcer les services

offerts aux personnes âgées, vulnérables ou en perte d'autonomie. Ainsi une somme supplémentaire de 50 M\$ permettra de

desservir les personnes âgées et en perte d'autonomie pour l'ensemble du Québec. De cette somme, les crédits alloués à la région de Laval sont sur une base annuelle de 3 469 049 \$ pour le soutien à domicile et l'hébergement y incluant les organismes communautaires et les activités de promotion-prévention concernant les personnes âgées

Le conseil d'administration a recommandé de :

- réserver sur une base annuelle, un montant de 2 490 106 \$ pour le soutien à domicile pour les personnes âgées afin principalement de rehausser :
 - les services de soutien à domicile en CLSC en termes de volume de clientèle desservie et d'intensité de services offerts;
 - les services offerts par les organismes communautaires intervenant auprès des personnes âgées par l'octroi de 10 % du montant réservé en fonction d'activités ciblées
 - les services de promotion-prévention offerts aux personnes âgées par

l'octroi de 10 % du montant réservé en fonction d'activités ciblées;

- les services spécialisés de réadaptation en déficience visuelle et auditive pour les personnes âgées;
 - le nombre de gestionnaires de cas pour la clientèle âgée suite à l'harmonisation du fonctionnement du guichet unique et de gestion de cas.
- réserver sur une base annuelle, un montant de 978 943 \$ pour l'hébergement en CHSLD afin principalement de rehausser :
 - à 76 % le taux de réponse aux besoins en soins infirmiers et d'assistance;
 - les heures de nutrition clinique à 11 jours/semaine récurrents, minimalement;
 - les services spécialisés de réadaptation et psychosociaux en fonction des standards ministériels;
 - consolider le service d'accueil selon la méthodologie révisée pour l'allocation budgétaire en CHSLD.

FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE – Maison Le Préluce, Maison l'Esther, Centre des femmes de Laval et Bouclier d'Athéna

En juin 2003, le ministère de la Santé et des Services sociaux annonçait une allocation provinciale de 5 M\$, annualisée à 8 M\$, pour les femmes victimes de violence.

La proportion de cette allocation accordée à la région de Laval est de 138 434 \$ pour l'année financière 2003-2004, annualisée à 221 279 \$.

Les allocations attribuées correspondent en partie à des mesures contenues dans le Plan d'action régional en violence conjugale et agression sexuelle.

Le conseil d'administration alloue aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, un montant de 121 147 \$ pour l'année financière 2003-2004 annualisé à 193 619 \$. Cette somme servira à consolider les services de base et l'intervention de groupe auprès des enfants témoins de violence conjugale.

Les centres des femmes de la région reçoivent un montant de 17 287 \$ pour l'année financière 2003-2004 annualisé à 27 660 \$ dans le but de soutenir les services de base.

PERSONNES VULNÉRABLES ET JEUNES EN DIFFICULTÉS – Centre jeunesse de Laval

Une somme de 60 000 \$ pour 2003-2004 annualisée à 100 000 \$ a été octroyée au Centre jeunesse pour la réduction des listes d'attente à la Direction de la protection de la jeunesse.

CLIENTÈLES VULNÉRABLES – Les CLSC, le CRDI Normand-Laramée, l'Hôpital juif de réadaptation et les organismes communautaires

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) annonçait au début du mois de juin 2003, sa volonté de renforcer les services offerts aux personnes âgées, vulnérables ou en perte d'autonomie. Il dégageait ainsi des allocations pour certaines clientèles vulnérables dont :

- les personnes de moins de 65 ans dont l'état requiert des services de soutien à domicile;
- les personnes présentant un trouble envahissant du développement, ainsi que leur famille;
- les enfants et jeunes (0-17 ans) dysphasiques

Ainsi, la Régie régionale de Laval réserve, sur une base annuelle :

- la somme de 676 934 \$ pour les services de soutien à domicile aux personnes de 65 ans et moins dont l'état le requiert;
- la somme de 895 980 \$ pour les services aux personnes présentant ou susceptibles de présenter un trouble envahissant du développement;
- la somme de 139 731 \$, pour les services aux enfants et aux jeunes dysphasiques;

La permanence fera la répartition entre les établissements et les organismes communautaires des montants réservés et conviendra des modalités de reddition de comptes, et ce, conformément aux critères d'allocation.

PLAN RÉGIONAL DE CONTINGENCE 2003-2004 POUR CONTRER L'ENGORGEMENT DE L'URGENCE DE LA CITÉ DE LA SANTÉ DE LAVAL

Depuis plusieurs années, la Cité de la Santé de Laval vit une situation d'engorgement de son urgence. Cependant, on remarque depuis quatre ans que la période de débordement s'allonge en période hivernale pour aller d'octobre à mai. Bien que la situation à l'urgence de la Cité de la Santé de Laval se soit passablement améliorée, il n'en demeure pas moins un engorgement se situant quotidiennement autour de 45 civières en moyenne par jour, soit 137% de la capacité totale généralement admise.

Le *Plan régional de contingence de l'hiver 2002-2003* a permis d'éviter une situation encore plus criante à l'urgence. La Régie régionale de Laval a proposé la mise en place des mesures avant la période critique, soit un plan étalé sur cinq mois (du 15 novembre au 15 avril) comprenant quinze mesures couvrant les catégories ayant le plus d'impact sur le service de l'urgence :

- L'accès aux plateaux techniques, soit :
 - la prolongation des heures de diagnostic jusqu'à 20 heures en radiologie et en médecine nucléaire;

- la prolongation des heures de services en endoscopie jusqu'à 20 heures.
- La disponibilité de lits, soit :
 - l'augmentation de la capacité des lits en CHSLD;
 - la disponibilité de lits en réadaptation;
 - l'utilisation de lits supplémentaires en cas d'hyperactivité à l'urgence.
- L'ajout de ressources professionnelles afin de :
 - renforcer des services tels que Info-Santé CLSC, service de triage à l'urgence ou commis à l'urgence.
- Autres mesures, dont :
 - la disponibilité de services médicaux sans rendez-vous en heures défavorables (soirs, fins de semaine et jours fériés);
 - la disponibilité du service de radiologie en heures défavorables (soirs, fins de semaine et jours fériés);
 - la mise en place d'un plan de communication.

Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval

● Le CA en bref ●

Le conseil d'administration a recommandé :

- l'adoption du *Plan régional de contingence 2003-2004* pour contrer l'engorgement de l'urgence de la Cité de la Santé de Laval en lien avec les mesures proposées par le Forum sur les urgences, le plan régional des services d'urgence (PROS) et le Comité de suivi des urgences

- de réserver la somme récurrente de 778 968 \$ pour la période de pointe du 15 novembre 2003 au 15 avril 2004 et la somme non récurrente de 1 300 500 \$ pour les autres périodes de l'année;
- de mandater la permanence quant à la répartition entre les établissements, les organismes et les partenaires des sommes mentionnées ci-dessus et de convenir des modalités de reddition de comptes.

**ALLOCATIONS RÉGIONALES 2003-2004 / PROGRAMME D'AIDE À LA
CONCERTATION JEUNESSE, À LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET À LA
PRÉVENTION DE LA TOXICOMANIE**

Crédits par territoire de CLSC

Les crédits disponibles totalisent 244 276 \$, récurrents consentis à la Régie régionale de Laval. Une somme de 230 997 \$ fait l'objet de la présente allocation et une somme de 13 279 \$ est réservée pour des projets spécifiques au cours de l'année, notamment au niveau de la formation des intervenants

Le tableau suivant rend compte de la répartition :

CLSC-CHSLD Ste-Rose de Laval	59 565 \$
CLSC-CHSLD du Marigot	59 232 \$
CLSC-CHSLD du Ruisseau-Papineau	71 980 \$
CLSC des Mille-Îles - CHSLD Laval	40 220 \$

Crédits pour les organismes communautaires

Le conseil d'administration subventionne, pour l'année 2003-2004, les organismes communautaires visés dans le cadre du Programme d'aide à la concertation jeunesse, à la promotion de la santé et à la prévention de la toxicomanie selon la répartition du tableau suivant :

TERRITOIRE DU CLSC-CHSLD STE-ROSE DE LAVAL : 59 565 \$		
Nom de l'organisme	Projet(s)	Montant
Carrefour jeunesse Ste-Rose	Groupe d'entraide ELP	8 135 \$
	H'ÊTRE	12 192 \$
La Maison de quartier de Fabreville inc.	Atelier sexualité pour jeunes (12-14 ans)	11 052 \$
Le Bureau de consultation jeunesse inc.	Projet Corridor	7 000 \$
Le Relais familial d'Auteuil	Branchés sur l'été	7 575 \$
Maison des jeunes de Laval-Ouest	Formation santé mentale/supervision	13 611 \$

TERRITOIRE DU CLSC-CHSLD DU MARIGOT : 59 232 \$		
Nom de l'organisme	Projet(s)	Montant
Maison des jeunes du Marigot	Basket-ball en folie. Qui perd gagne!	30 933 \$
L'Entraide (Pont-Viau, Laval-des-Rapides)	Club Soccer en santé	13 970 \$
Maison de quartier Vimont	Local-ados	14 329 \$

Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval

• Le CA en bref •

TERRITOIRE DU CLSC-CHSLD DU RUISSEAU-PAPINEAU : 71 980 \$		
Nom de l'organisme	Projet(s)	Montant
Le Bureau de consultation jeunesse inc.	Un vent rafraîchissant sur Place St-Martin	46 784 \$
Le Centre communautaire Val-Martin	La paix est-ce trop demander?	25 196 \$

TERRITOIRE DU CLSC DES MILLE-ILES ET CHSLD LAVAL : 40 220 \$		
Nom de l'organisme	Projet(s)	Montant
La Maison des jeunes de l'Est de Laval inc.	La violence, c'est quoi ça? Projet parrainage, 2002-2003	20 110 \$
Centre Défi-jeunesse de St-François	L'Entre-Aide	20 110 \$

ACCÈS AUX SERVICES SPÉCIALISÉS ET SURSPÉCIALISÉS 2003-2004

Le nombre de personnes dont l'état nécessite le remplacement de la hanche ou du genou ne cesse d'augmenter et le délai d'attente pour certains dépasse la période de trois mois considérée comme médicalement acceptable. Le même scénario se répète pour les personnes en attente d'une chirurgie pour les cataractes avec un délai au-delà de six mois. Cette situation s'explique en raison d'un manque de disponibilité des salles d'opération à la Cité de la Santé de Laval, de la disponibilité des ressources matérielles ainsi que des problèmes d'accès aux services de réadaptation intensive à domicile.

La Régie régionale de Laval s'est entendue avec la Cité de la Santé de Laval sur un mécanisme trimestriel de suivi des délais d'attente permettant ainsi d'intervenir rapidement afin de maintenir les listes d'attente tout en tentant de respecter les délais médicalement acceptables en chirurgie.

Les données des listes d'attente au 31 mars 2003 de la Cité de la Santé de Laval, dont les délais d'accès dépassent les normes hors

délais fixées par le Ministère, sont réparties de la façon suivante :

- 515 personnes pour une chirurgie de cataractes;
- 2 personnes pour une chirurgie de la hanche;
- 11 personnes pour une chirurgie du genou.

Le conseil d'administration a recommandé de :

- réserver la somme non récurrente de 934 809 \$ pour accroître le nombre de prothèses de la hanche et du genou ainsi que les chirurgies de cataractes permettant de cette façon, d'accroître l'accessibilité aux services spécialisés et surspécialisés aux Lavallois et ainsi, diminuer les listes d'attente;
- mandater la permanence pour répartir entre les établissements la somme mentionnée ci-dessus et de convenir des modalités de reddition de compte;
- allouer une somme non récurrente de 233 078 \$ à la Cité de la Santé-CHARL pour l'achat de petits instruments chirurgicaux.

RAPPORT FINANCIER DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE LAVAL 2002-2003

Tel qu'il est stipulé aux articles 395 et 295 de la *Loi sur les services de santé et des services sociaux* (L.R.Q. c.S-4.2), la Régie régionale de Laval doit, au plus tard le 30 juin de chaque année, transmettre au ministre de la Santé et des Services sociaux son rapport

financier annuel pour l'exercice financier écoulé. Ce rapport doit être préparé sur les formules prescrites par le Ministre et comporter les états financiers de la Régie régionale de Laval, le rapport de vérification et

tout autre renseignement requis par le Ministre.

Le conseil d'administration a approuvé, tel qu'il est présenté, le rapport de vérification, signé par la vérificatrice générale par intérim du gouvernement

du Québec, madame Doris Paradis, portant sur les états financiers de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval pour l'exercice terminé le 31 mars 2003.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL DU FONDS SANTÉ AU TRAVAIL

Le conseil d'administration a approuvé, tel qu'il est présenté, le rapport de vérification, signé par la vérificatrice générale par intérim du gouvernement du Québec, madame Doris Paradis, portant sur les états financiers

consolidés du fonds santé au travail de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval pour l'exercice terminé le 11 janvier 2003.

FORMATION DU COMITÉ CONSEIL DE L'ÉTHIQUE ET DE LA DÉONTOLOGIE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la Régie de Laval a procédé à la nomination des membres de son comité conseil de l'éthique et de la déontologie :

- Madame Mireille Ménard
- Madame Louise Chapat-Campeau
- Madame Suzanne Durand

DÉSIGNATION DE DEUX MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ÉTABLISSEMENTS CITÉ DE LA SANTÉ DE LAVAL ET DU CHARL

Le conseil d'administration a procédé à la désignation de mesdames Christinane Pichette, Louise Chapat-Campeau qui se joindront à mesdames Gyslaine Samson Saulnier et Jocelyne Juneau pour former le comité *ad hoc*, mandaté pour procéder à

l'étude des candidatures pour le conseil d'administration des établissements : Cité de la Santé de Laval et du CHARL.

**Prochaine assemblée
Date à confirmer**

Bonnes vacances